



### PV CDA du 02 Juin 2020

**Président** : Pascal REBAUD Tél : 06 14 68 55 67  
**Vice-Président** : Joël SIMON Tél : 06 63 69 23 83  
**Conseiller Technique Départemental en Arbitrage** : Aldric CHANCIOUX [achancieux@loire.fff.fr](mailto:achancieux@loire.fff.fr) Tél : 07 63 17 10 40  
**Désignations Seniors** : Mustapha BENMESSAOUD Tél : 06 12 56 53 43  
**Désignations assistants ligue** : Franck ANGUAL Tél : 06 64 51 21 67  
**Désignations foot loisirs** : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27  
**Responsable pôle formation** : Victor Pereira 06 16 98 37 18  
**Responsable Observations** : Jean-Pierre BERNE Tél : 06 20 18 00 26  
**Responsable Administratif / Secrétaire** : Denise AZNAR Tél district : 06 82 48 06 96  
**Contrôle Administratif Seniors (impayés)** : Franck ANGUAL Tél : 06 64 51 21 67  
**Intendant CDA** : Daniel DOSNON Tél : 06 79 63 85 28

**Trésorier** : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27  
**Représentant des Arbitres à la commission de Discipline** : Christian AURAND Tél : 06 98 40 81 79

Nous vous demandons d'avoir le contact direct avec votre interlocuteur, les messages sur répondeur ne seront pas pris en considération.

### QUESTIONNAIRE ANNUEL EN LIGNE SAISON 2020-2021

Dès à présent vous (arbitres et observateurs) pouvez faire votre questionnaire annuel en ligne.  
Vous trouverez sur le lien ci-dessous l'article du questionnaire annuel sur le site du DLF:

<https://loire.fff.fr/simple/questionnaire-annuel-des-arbitres/>

Nous vous demandons de lire attentivement les consignes se trouvant sur la 1ère page du questionnaire.  
**Vous avez jusqu'au 15 Juillet 2020 dernier délai** pour le faire. Passé cette date le lien ne sera plus accessible.

### RETOURS QUESTIONNAIRE ANNUEL

Veillez trouver ci-dessous la liste des arbitres, jeunes arbitres et observateurs pour lesquels nous avons eu le retour du questionnaire annuel :

PRUNET G.-YGITER H.-MAKBOUL Y.-DI FELICE E.-KHELIF A.-LAIDOUNI H.-PIGNATELLIE B.-KAOUKI M.-  
BUSALLI C.-ERYURUK F.-FAYOLLE P.-GUILLLOT L.-KAOUKI I.-NABBACH F.-RUBAT G.-LACHI M.-YGITER T.-  
REBAUD C.-ARAUJO E.-LEKHAL N.-YGITER S.-PERRET JM-TERRAT G.-BEN KHALIFA M.-DURAND F.-  
MOHAMED N.-KHELLI W.-OULDBOUKHITINE L.- DIEU J.-HEE F.-DEMIREL M.-COLANGE J.-BRABEZ A.-KHELLI M.-MOHAMED  
CHERIF B.-OZDEMIR E.-SLAIMI N.-BENNEJMA O.-MEZOUARI F.-DOUBLET A.-GUIRI Y.-BELLAVIA V.-NASSH M.-LAIDOUNI A.-  
SATHOUT T.-FLITI B.-LORENTE JL.-FOREST JL.-NAGUI Y.-OUNOUGHI M.-CADORET T.-TCHOUANT C.

Si vous voyez que votre nom n'apparaît pas dans la liste, veuillez prendre contact avec Aldric qui sera à même de vous renseigner.

### RENOUVELLEMENT DOSSIER SAISON 2020-2021

Tous les arbitres ont déjà reçu par mail (sauf pour ceux avec une adresse erronée non mise à jour) donnant un certain nombre d'informations sur le renouvellement des dossiers.

La CDA veut attirer votre attention sur le renouvellement des dossiers administratifs et médicaux. D'ici quelques jours vous allez pouvoir accéder à l'ensemble des documents de la prochaine saison sur le site du District, comme chaque année.

Nous vous demandons la plus grande attention dans la remise des documents pour faciliter votre intégration dans un effectif désignable au plus tôt. **La date limite de retour est fixée au mercredi 15 JUILLET 2020 dernier délai.**

Soyez attentif sur la constitution du dossier médical et notamment pour ceux qui ont des examens cardiologiques à effectuer. Compte tenu de la situation sanitaire, la FFF laisse la possibilité **EXCEPTIONNELLEMENT** pour ceux qui auraient des difficultés dans leur RDV chez le cardiologue de décaler l'envoi de cet examen.

Tout est expliqué dans la note complémentaire.



On rappelle que tous les arbitres majeurs sont concernés par l'échographie cardiaque même s'il vous reste encore la saison complète pour la fournir. A ce jour très peu d'arbitres l'ont fournie. Par conséquent, les personnes ayant des rendez-vous ou celles qui prévoient d'en prendre un, il serait judicieux d'en profiter pour faire votre échographie cardiaque. À noter : l'échographie cardiaque peut être réalisée durant toute la saison 2020-2021. Celle-ci sera alors valable pour le dossier médical de la saison 2021-2022.

Une chose est certaine en terme de dossier **médical AUCUNE DEROGATION** ne sera accordée sur les délais fédéraux et départementaux de rigueur. Nous vous demandons de prendre toutes vos dispositions pour vous mettre en règle médicalement le plus tôt possible.

Nous vous rappelons que si votre licence n'est pas validée lors des tests physiques de début de saison, il vous sera impossible de les effectuer.

### **ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES** **SAISON 2020-2021**

Concernant l'assemblée générale qui est à date fixe, je préfère vous mettre en garde car à ce jour nous n'avons aucune certitude sur le fait que la date initialement prévue du samedi 12 septembre 2020 soit maintenue. Tout dépendra des directives gouvernementales et fédérales mais également nous devront être en capacité d'organiser cette journée en toute sécurité (sanitaire) pour l'ensemble des arbitres, des organisateurs et du personnel qui nous accueille.

Nous serons peut-être amenés à changer de formule de rassemblement pour nous adapter aux recommandations du moment. Nous vous demandons d'ores et déjà d'envisager un éventuel changement de date et/ou de forme d'AG. Bien entendu vous serez tenu informé le plus tôt possible.

### **MODE DE CALCUL DES CLASSEMENTS** **SAISON 2019-2020**

NOTA : mode de classement valable uniquement pour les arbitres séniors.

En raison de la crise sanitaire qui s'est déclarée en début d'année civile, un confinement a été décrété par le gouvernement français. Cette décision a eu pour effet de ne pas terminer les observations des arbitres du district.

Depuis plusieurs semaines et considérant qu'un grand nombre d'observations ont pu être effectuées, la CDA a travaillé sur un nouveau mode de calcul des classements, de sorte à ce que le travail des juges-arbitres ainsi que des arbitres soit valorisé dans cette période particulière.

**Le système de classement choisi a été celui utilisé par la commission fédérale des arbitres (CFA) et recommandé dans la mesure du possible pour les districts et les ligues qui avaient la possibilité de l'appliquer.**

**Il est expliqué ci-dessous :**

**Les notes sont exprimées en pourcentage (%). En conséquence, les classements de chaque observateur ont été ramenés sur 100.**

**Le pourcentage est calculé de la manière suivante : (points au rang / nombre d'arbitres observés) x 100**

**Exemple de classement d'un observateur ayant observé 13 arbitres : pour un arbitre classé 4ème, les points attribués par cet observateur seront donc de :  $(10/13) \times 100 = 76,92$ .**

**Pour obtenir la moyenne de chaque arbitre, les points que lui a octroyés chaque observateur sont ensuite additionnés et le total obtenu est divisé par le nombre de fois où l'arbitre a été observé.**

**Le classement de la catégorie est obtenu par comparaison de ces moyennes.**

Tous les arbitres ayant réalisé 50% ou plus de leurs observations, sont classés selon le modèle décrit ci-dessus. Les autres arbitres ne sont pas classés et leur saison est gelée. Ils seront par conséquent affectés pour la saison 2020/2021 dans la même catégorie que la saison 2019/2020.

Dans le but de rendre une équité sportive la plus juste possible, la CDA a fait les choix suivants :

- Nombre de montées par poule en catégorie supérieure : 1
- Nombre de descentes par poule en catégorie inférieure : 0